



Demande d'agrément à titre de bureau coordonnateur
de la **garde en milieu familial**



TERRITOIRE VISÉ PAR LA DEMANDE
5-07 — Ville de Sherbrooke
arrondissements de Fleurimont
et de Lennoxville

CPE Fleurimont

(En processus de fusion avec les CPE
L'Ensoleillé et La Nouvelle Lune)



1525, rue King Est,
Fleurimont (Québec) J1G 1E8
Numéro d'établissement 5420-6610



NOTRE VISION :

***Cajoler les enfants d'aujourd'hui;
préparer les adultes de demain***



SOLLICITATION D'AGRÉMENT

d'un bureau coordonnateur

Secrétariat à l'agrément

Fleurimont, le 31 mars 2006

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
600, rue Fullum, 4^{ème} étage
Montréal (Québec)
H2K 4S7

Madame, Monsieur,

Le CPE-Fleurimont, fier de son expérience, tant en installation qu'en milieu familial, vous soumet aujourd'hui une demande d'agrément et se sent prêt à endosser les responsabilités inhérentes à la gestion d'un bureau coordonnateur.

Nous avons colligé pour votre information tous les éléments pertinents afin de soutenir notre dossier. Cependant, il importe d'entrée de jeu de préciser que parallèlement à cette demande, les CPE L'Ensoleillé, La Nouvelle Lune et Fleurimont ont entrepris une démarche concertée dans le but de fusionner leur corporation respective.

Nous croyons fermement que dans le contexte économique actuel, les centres de la petite enfance ont tout intérêt à maximiser leurs expertises et leurs ressources, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles. Compte tenu des courts délais dont nous disposons pour mener à bien la gestion d'un bureau coordonnateur et la fusion de nos trois entités, veuillez considérer notre dossier sous deux angles complémentaires, soit la gestion possible d'un bureau coordonnateur dès le 1^{er} juin 2006 et la gestion concertée de nos quatre installations, prévue au plus tard le 1^{er} avril 2007.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entière collaboration, toujours dans le but d'offrir le meilleur service qui soit aux enfants et aux parents de notre territoire.

Louise Paquet
CPE-Fleurimont

Yves Boudreault
CPE L'Ensoleillé

Diane Bolduc
CPE La Nouvelle Lune

APPUI AU CPE-FLEURIMONT(AU 1^{ER} JUIN 2006)

et vision des CPE fusionnés (au 1^{er} avril 2007)

En décembre 2005, à la lumière des changements importants annoncés pour les centres de la petite enfance du Québec, les CPE *Fleurimont*, *La Nouvelle Lune* et *L'Ensoleillé* ont amorcé une réflexion concertée dans le but de fusionner leur corporation respective. Ils ont participé activement à plusieurs rencontres exploratoires qui ont eu lieu les 13 décembre, 11 et 24 janvier, 7 février et 7 mars 2006. Le comité poursuit son travail en ce sens ; il est formé de quatre gestionnaires, d'un éducateur, d'une éducatrice et d'une conseillère pédagogique. Les discussions sont axées sur la survie des quatre installations impliquées dans ce processus et sur la possibilité de présenter une demande commune pour solliciter l'agrément d'un bureau coordonnateur pour les arrondissements de Fleurimont et de Lennoxville. La synthèse des discussions ayant eu cours jusqu'à maintenant est rapportée ici sous l'angle des critères proposés pour l'obtention d'un bureau coordonnateur.

Description du centre de la petite enfance

Actuellement, les permis de ces CPE se répartissent comme suit :

CPE	Places en installation	Places en milieu familial
Fleurimont (Mimi Coco)	51	n/a
Fleurimont (Caliméro)	56	70
Nouvelle Lune	43	50
L'Ensoleillé	60	150

Par conséquent, au 1^{er} avril 2007, les CPE fusionnés et le bureau coordonnateur offriraient 210 places en installation et 778 places en milieu familial.

Objectifs et priorités

Au cours de cette démarche, les CPE impliqués ont pris le temps de clarifier, chacun de leur côté, quelles sont actuellement leur mission, leurs valeurs, leurs priorités ainsi que leur viabilité dans le temps. Tous sont rapidement arrivés à la conclusion qu'ils pourraient retirer de grands avantages à mettre en commun leurs forces, leurs expertises, leurs outils et leur dynamisme. En bref, voici le résultat succinct de leur réflexion concertée :

La mission commune des CPE fusionnés : En concertation avec les partenaires du milieu, offrir des services de garde éducatifs, de qualité, qui favorisent le développement global et la qualité de vie de l'enfant, tout en répondant aux besoins diversifiés des parents.

La priorité : Développer un sentiment d'appartenance et un panier de services souples et diversifiés pour tous les enfants, les parents et les RSG des arrondissements Fleurimont et Lennoxville.

Les valeurs communes des CPE fusionnés : Le respect, l'entraide et une étroite collaboration sont les principales valeurs retenues ; d'ailleurs, la collaboration porte déjà des fruits dans le dossier de la sollicitation d'agrément.

L'historique : Les installations dont on parle ici ont été construites en 1981 (Nouvelle Lune), 1984 (Mimi Coco), 1984 (Caliméro) et 2004 (L'Ensoleillé). Pour tous ces CPE, le volet milieu familial a été développé en 1998 et 1999. Le CPE-Fleurimont est issu du regroupement des installations Mimi Coco et Caliméro (1999).

Les objectifs de cette fusion : Les CPE impliqués ont démontré une grande motivation à regrouper leurs services de garde sous un même chapeau administratif, pour tout le secteur Fleurimont. Des décisions éclairées seront prises afin d'assurer la viabilité des installations tout en optimisant les ressources humaines déjà en place. Les CPE fusionnés tiennent à offrir un guichet unique aux parents en quête de places dans ce secteur, et ce, tant en installation qu'en milieu familial.

Probité et qualité de l'organisation

À la lumière de tous les outils mis en commun lors de leurs rencontres, les CPE fusionnés pourront profiter d'une grande variété de *politiques* et de *processus* déjà expérimentés dans des CPE différents ; il s'agira ensuite de les harmoniser dans le temps. À court terme, il importe de faire ressortir les politiques gagnantes et de les appliquer assez rapidement dans chacune des installations pour le bénéfice de tous. Naturellement, ces politiques et processus seront également intégrés dans la gestion du bureau coordonnateur, dans la mesure du possible. Un code d'éthique commun devrait émerger de ces discussions dans des délais assez courts.

Les membres du comité de concertation formé en vue d'une fusion, considèrent que la qualité d'une organisation passe nécessairement par la qualité des personnes qui la composent. En

ce sens, tous sont déjà à même de reconnaître les forces de chacun et chacune et à explorer les rôles que les personnes en place pourraient jouer dans la nouvelle structure.

Capacité de coordonner la garde en milieu familial

Pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2006 au 1^{er} avril 2007, des ententes de services sont déjà prévues entre le CPE-Fleurimont et les trois CPE en processus de fusion, dans l'arrondissement Fleurimont. Outre les locaux dont ils disposent, les CPE fusionnés envisagent de mettre en commun les outils de gestion fort intéressants de chacune des corporations. Il importe de souligner l'expertise de la garde en milieu familial de ces trois CPE dans le secteur. La grande capacité de concertation sera également un atout qui favorisera le transfert des dossiers à court terme. À ce jour, les trois CPE regroupent près de 35% des RSG oeuvrant sur le territoire de Fleurimont.

Caractéristiques géographiques et culturelles

Les CPE fusionnés répondront aux besoins d'une clientèle connue de ces CPE : des familles monoparentales, biparentales, recomposées, de milieux économiquement faibles à moyennement aisés. Le bureau coordonnateur portera une attention particulière à la clientèle anglophone de l'arrondissement Lennoxville. Tous constatent également l'apport important d'une clientèle immigrante en croissance dans le secteur de Fleurimont. Afin de mieux adapter les services aux besoins de ces familles, les CPE fusionnés comptent abonder dans le même sens que celui proposé dans la *Politique d'accueil et d'intégration des immigrants* adoptée par la Ville de Sherbrooke en 2004.

Viabilité

En fusionnant les trois corporations en une seule, les conseils d'administration de ces CPE visent une viabilité financière à plus long terme. Un organigramme démontre de quelle façon les postes de gestion seront répartis et les tâches attribuées selon les compétences de chacun et chacune des gestionnaires déjà en place. Le nombre d'heures de gestion sera ajusté selon les besoins du milieu, sans toutefois excéder la capacité financière du CPE.

Apport spécifique (enrichissement, complémentarité, diversité), ressources et présence dans le territoire

La mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières des CPE fusionnés viendra bonifier tous ces aspects de la gestion. Pour chacun des CPE impliqués dans le

processus de fusion, des protocoles d'entente avec différents partenaires sont déjà en vigueur. La fusion leur permettra d'assurer une continuité à cet égard et possiblement de proposer un plus grand panier de services, compte tenu de la masse critique plus importante dont ils disposeront.

En termes de complémentarité, les CPE fusionnés croient pouvoir répondre davantage aux besoins des parents en terme de conciliation travail-famille. Ainsi, les heures d'ouverture pourraient se moduler, d'une installation à l'autre, selon les besoins réels de la clientèle. Au niveau de la gestion, il serait également possible d'orienter les familles, selon les services particuliers offerts dans chaque installation, de manière à répondre plus spécifiquement à des enfants ayant des besoins particuliers (enfants handicapés, horaires non usuels, familles issues de milieu défavorisé, etc.). Il sera sans doute plus facile de transférer des dossiers d'enfants du milieu familial vers l'installation (et vice-versa), puisque la structure organisationnelle, composée de quatre installations et d'un nombre important de places en milieu familial, permettra plus de souplesse au niveau de la gestion des places.

D'autre part, plusieurs pistes de partenariat restent à explorer ou à raffermir. Ainsi, les CPE fusionnés comptent tisser des liens plus étroits avec les écoles primaires du voisinage, avec la Ville de Sherbrooke (les parcs et les activités communautaires), avec le CLSC, la Villa Marie-Claire, le RAME (réseau d'appui aux familles monoparentales), etc. Par le biais de tous ces partenariats, les CPE fusionnés deviendront certainement des interlocuteurs incontournables en ce qui a trait au volet « petite enfance », dans l'arrondissement Fleurimont.

Participation des parents

Les parents qui le souhaitent et qui seront élus par l'assemblée générale pourront naturellement siéger au CA des CPE fusionnés. Cependant, chaque installation pourrait avoir son comité de parents agissant bénévolement pour le bien-être des enfants dans chacune des quatre installations. Leur implication serait plus près des besoins des enfants au quotidien, de la dynamique du quartier et de la couleur de chaque entité, que de l'administration financière proprement dite. Une grande place sera accordée au bénévolat.

Pour toutes ces dimensions, les CPE La Nouvelle Lune et L'Ensoleillé appuient la demande du CPE-Fleurimont pour la sollicitation d'agrément d'un bureau coordonnateur et ils réaffirment leur volonté de travailler en concertation afin de garder les enfants au cœur de leurs préoccupations.

FICHE D'IDENTIFICATION

Afin de communiquer rapidement avec nous au sujet de cette demande, voici les coordonnées de la représentante :

Nom de la représentante : **Louise Paquet**

Fonction : **Directrice générale**

Nom du candidat : **Centre de la petite enfance Fleurimont**

(en processus de fusion avec les CPE L'Ensoleillé et La Nouvelle Lune)

Adresse : 1525, rue King Est, Fleurimont (Québec) J1G 1E8

Numéro d'établissement : 5420-6610

Numéro de téléphone : **819 346-1944**

Numéro de télécopieur : 819 346-1505

Adresse courriel : cpefleurimont@qc.aira.com

Territoire visé : 5-07–Ville de Sherbrooke–arrondissements
de Fleurimont et de Lennoxville



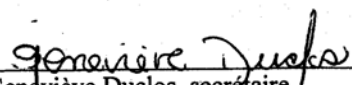
Permis no 5420-6610, 3005-0528, 3005-0035

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE
D'AGRÈMENT À TITRE DE BUREAU COORDONNATEUR
POUR LE MILIEU FAMILIAL**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Centre de la petite enfance de Fleurimont inc., tenue par courrier électronique, le vendredi 10 mars 2006 qui est en processus de fusion avec les CPE La Nouvelle Lune et CPE L'Ensoleillé.

Il est résolu de faire parvenir une demande d'agrément à titre de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial au ministère de la Famille, des aînés et de la condition féminine pour le territoire numéro 5-07 couvrant la Ville de Sherbrooke-Est –arrondissement de Fleurimont et de Lennoxville et d'autoriser LOUISE PAQUET, DIRECTRICE à signer tous les documents nécessaires et de donner au Ministère tous les renseignements demandés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Geneviève Duclos, secrétaire
10 mars 2006

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FUSION



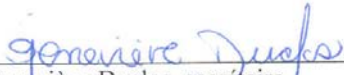
Permis no 5420-6610, 3005-0528, 3005-0035

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE D'AGRÉMENT À TITRE DE BUREAU COORDONNATEUR POUR LE MILIEU FAMILIAL

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Centre de la petite enfance de Fleurimont inc., tenue par courrier électronique, le vendredi 10 mars 2006 qui est en processus de fusion avec les CPE La Nouvelle Lune et CPE L'Ensoleillé.

Il est résolu de faire parvenir une demande d'agrément à titre de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial au ministère de la Famille, des aînés et de la condition féminine pour le territoire numéro 5-07 couvrant la Ville de Sherbrooke-Est -arrondissement de Fleurimont et de Lennoxville et d'autoriser LOUISE PAQUET, DIRECTRICE à signer tous les documents nécessaires et de donner au Ministère tous les renseignements demandés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Geneviève Duclos, secrétaire
10 mars 2006

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FUSION

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA NOUVELLE LUNE INC.
TENUE À FLEURIMONT, LE MARDI 21 FÉVRIER 2006 À 19H00**

ATTENDU QUE la corporation envisage de fusionner avec les CPE-Fleurimont Inc. et CPE L'Ensoleillé Inc.;

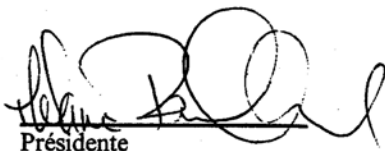
ATTENDU QU'il y a lieu d'entamer des démarches en ce sens auprès de ces CPE et de mander une personne à cet effet;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST RÉSOLU de mandater Madame Diane Bolduc, et elle l'est expressément par les présentes, d'entamer des pourparlers avec le CPE-Fleurimont Inc. et le CPE L'Ensoleillé Inc. relativement à une fusion possible des trois (3) CPE, et de faire toutes les démarches nécessaires en vue de cette fusion; la directrice générale devra faire rapport au conseil d'administration de son mandat.

CERTIFICAT POUR UNE RÉSOLUTION

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution du conseil d'administration de Centre de la petite enfance La Nouvelle Lune Inc. dûment signée le 21 février 2006 par tous les administrateurs habiles à voter lors des réunions du conseil d'administration et toujours en vigueur, sans modification, à la date du présent certificat.

SIGNÉ à Sherbrooke, ce 21 février 2006.


Présidente